

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 05 SEPTEMBRE 2023
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 36

Nb. de représentés : 13

Nb. d'absents : 4

L'an deux mille vingt-trois, le cinq septembre à 17h39, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel FONTAINE, Maire.

AFFAIRE N° 28/1242 :

Terre-Sainte - Acquisition du bien cadastré EN n°1342 partie avec la SCI SOREC

ETAIENT PRESENTS :

MM. FONTAINE Michel, DIJOUX Stéphan, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, VALY Nazir, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, ALAGUISSAMY CARPAYE Nadine, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, PALIOD Marie Claude, PERIANAYAGOM Albert, BRINDON Marie Line, MALET Viviane, PAPY Anne Marie, VAYABOURY Jean Patrick, CADET André, RAYMOND Edmée, VON-PINE Bernard, TAYLLAMIN Patricia, AGATHE Chantal, JETTER Régine, NARIA Olivier, ACAPANDIE Freddy, ARAYE Hélène, RIVIERE Christelle, RAVAT Adame, BEDIER Corine, HOARAU Brigitte, ANDA Jean Gaël, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie, BASSE Pascal.

REPRESENTE (S) :

MM. TEVANEE Jean François (par Monsieur Mohammad OMARJEE), FERDE Thérèse (par Monsieur MINATCHY Mariot), FATIMA Sofa (par Madame TAYLLAMIN Patricia), POTIN Philippe (par Monsieur TAN Willy), BRET Jean Paul (par Monsieur DAMOUR Kichena), NASSIBOU Guilaine (par Madame GUIEN Marie Claire), KHELIF David (par Madame PAPY Anne Marie), HOARAU Berthe Denise (par Madame SIGISMEAU Béatrice), LORION David (par Monsieur DIJOUX Stéphan), MALIDI Mariaty (par Madame JETTER Régine), BALAYA GOURAYA Armand (par Monsieur ANDA Jean Gaël), SAUTRON François (par Madame HOARAU Brigitte), BOYER Marie Pascaline (par Monsieur RAVAT Adame).

ABSENTS :

MM. AHO NIENNE Sandrine, DAFFON Amédée Albert, MOREL Didier, BELLON Stéphen.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Christelle RIVIERE pour remplir les fonctions de secrétaire. Le Conseil Municipal a délibéré à l'unanimité que la séance se tienne à huis clos par nécessité d'ordre public.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 11 septembre 2023 et la convocation du Conseil Municipal faite le 30 août 2023.



Le Maire



Michel FONTAINE

Affaire n°28/1242 : Terre-Sainte - Acquisition du bien cadastré EN n°1342 partie avec la SCI SOREC.

Foncier - Direction de l'Aménagement et de la Prospective Urbaine

Le Maire informe l'Assemblée que dans le cadre d'une opération de résidence logements étudiants et de commerces « CAMPUSEO 2 » à Terre Sainte par la SCI SOREC, il a été demandé à cette société de céder à la Commune de Saint-Pierre une emprise de 37 m² environ sur leur parcelle cadastrée section EN n°1342, ce, afin de rendre communal le cheminement piéton longeant la rue du Lycée et la rue des Roches.

Le Maire informe à l'Assemblée que la SCI SOREC a accepté de céder cette emprise à la Commune de Saint-Pierre.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

• **D'APPROUVER l'acquisition du bien ci-dessous désigné, par la Commune de Saint-Pierre avec la SCI SOREC (Société Réunionnaise de Construction) immatriculée au RCS sous le n°320 488 091, dont le siège social est au Chemin Frédeline BP 354, 97453 Saint-Pierre Cédex et représentée par son gérant Mr ISAUTIER Jérôme, Yves Marie :**

Référence cadastrale Section :	Superficie	Adresse	Propriétaire	Situation
- EN n°1342 partie	37 m ² environ (*)	Terre Sainte (97410)	SOREC	Cheminement piéton

(*) à définir par mesurage

- **DE FIXER les conditions d'acquisition comme suit :**
 - **Moyennant le prix de : 1 € Symbolique - Montant inférieur au seuil obligatoire de consultation des domaines cf. arrêté du 05/12/2016 publié au JO le 11/12/2016.**
- **DE SOLLICITER l'application de l'article 1042 du code général des impôts modifié par l'article 21/1/1 de la loi de finances de 1983 et textes subséquents**
- **DE L'AUTORISER à SIGNER tous documents liés à cette affaire, notamment l'acte d'acquisition par la Commune de Saint-Pierre.**



P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE

Michel FONTAINE